

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021
à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/secrétaire-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
- 1. Assermentation des membres du conseil municipal élus suite au processus électoral 2021;**
 - 2. Ouverture de la séance;**
 - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
 - 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;**
 - 5. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 5.1. Confirmation de la nomination – Maire ou mairesse suppléante(e) et substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse – Décembre 2021 à novembre 2022 ;
 - 5.2. Dépôt aux membres du conseil du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires ;
 - 5.3. Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2021 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
 - 5.4. Dépôt de l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale CMQ-68094-001;
 - 5.5. Escouade Canine – dossier chien dangereux;
 - 6. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**

- 6.1. Demande du Manoir de la Rive Claire – Utilisation du stationnement du Parc Taschereau;
- 6.2. Octroi du mandat pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux et pour l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour la période du 10 décembre 2021 au 9 décembre 2022;
- 6.3. Octroi du contrat pour un mandat pour la réalisation d'un forage d'un puits de 254 millimètres de diamètre sur le terrain de l'usine de traitement de l'eau potable;
- 6.4. Octroi de contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de chemisage de conduites sanitaires – Rues Canac-Marquis, Dallaire, Lefrançois/Couture;
- 6.5. Octroi de contrat pour l'inspection du ponceau situé à proximité du 114, rue Principale ;

7. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

8. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 8.1. Suivi des comités;

9. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 9.1. Documents d'information;
- 9.2. Affaires MRC de Bellechasse;

10. Approbation des comptes

11. Lecture de la correspondance

12. Affaires nouvelles

- 12.1.1 Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins ;
- 12.1.2 Demande du comité familles ;

13. Période de questions des citoyens ;

14. Levée de la séance.

1. Assermentation des membres du conseil municipal élus suite au processus électoral 2021;

Le directeur général confirme l'assermentation de Mesdames les conseillères Guylaine Lemelin (2021-10-29) et Sylvie Leblond (2021-11-10), Messieurs les conseillers Yves Béchard (2021-10-27), René Roy (2021-11-09), Jocelyn Lehouillier (2021-11-10) et

Gaston Fortier (2021-10-29) et la mairesse Mme Guylaine Aubin (2021-11-09) qui ont effectuées préalablement à la présente séance et à l'intérieur des délais légaux prévus, le tout conformément aux exigences de la LERM article 313 et invite, à tour de rôle, chacun des candidats élus à l'élection générale du 7 novembre 2021 à prononcer le serment solennel affirmant leur engagement d'exercer leur fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire et ce, dans les meilleurs intérêts de la population.

2. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

256-2021 Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

257-2021 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel que présenté.

5. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

5.1 Confirmation de la nomination – Maire ou mairesse suppléant(e) et substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse – Décembre 2021 à novembre 2022

CONSIDÉRANT que la conseillère Mme Sylvie Leblond a été proposé par les autres membres du conseil pour occuper le poste de mairesse suppléante et de substitut de

la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse pour la période s'échelonnant de décembre 2021 à novembre 2022, ceci à la demande de la mairesse Mme Guylaine Aubin;

258-2021

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers:

QUE le Conseil accepte Mme la conseillère Sylvie Leblond pour occuper le poste de mairesse suppléante et de substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse pour la période de décembre 2021 à novembre 2022.

5.2 Dépôt aux membres du conseil du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires a été remis à chacun des membres du conseil, avec les articles du Code municipal qui y font référence.

5.3 Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2021 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

259-2021

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires révisées 2021 en date du 24 septembre dernier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2021, les prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	537,897 \$;
Dépenses :	(710,256 \$);
Déficit à répartir :	172 359 \$;
Déficit municipal (10 %) :	17 236 \$;

le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

5.4 Dépôt de l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale CMQ-68094-001;

Le directeur général dépose la décision rendue le 21 octobre 2021 par la Commission municipale du Québec relativement à l'enquête en éthique et déontologie numéro 68094-001.

5.5 Escouade Canine – dossier chien dangereux

CONSIDÉRANT que l'escouade canine a été mandatée par la Municipalité pour faire appliquer la réglementation régissant les animaux domestiques;

CONSIDÉRANT que l'escouade canine a dû procéder à l'évaluation de dangerosité canine d'un chien suite à une morsure;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation, le chien devait porter une muselière de type panier en tout temps à la sortie de la maison et être maintenu en laisse tel qu'exigé par la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que les recommandations n'ont pas été respectées et qu'une autre personne a reçu une morsure importante sur son bras,

CONSIDÉRANT que la propriétaire avait été informée par M. Luc Harvey, que suite à la prochaine offense, le chien devrait être euthanasié;

260-2021

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers que selon la réglementation en vigueur, la Municipalité de Sainte-Claire mandate

l'Escouade Canine à saisir le chien et d'avoir la possibilité, s'il y a lieu, de l'euthanasier.

6. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

6.1 Demande du Manoir de la Rive Claire – Utilisation du stationnement du Parc Taschereau;

Monsieur René Roy se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier considérant un intérêt pour cet item.

261-2021

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le Manoir de la Rive Claire à utiliser le stationnement du Parc Taschereau, pour la période hivernale, soit du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2022, aux mêmes conditions que l'année précédente en ce qui a trait à la neige qui devra être transportée hors site au 30 avril 2022. De plus, le Manoir de la Rive Claire s'engage à nettoyer et à enlever les résidus de sable à l'endroit du site de dépôt à neige, et ce, avant le 12 mai 2022.

Monsieur René Roy revient à la séance.

6.2 Octroi du mandat pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux et pour l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour la période du 10 décembre 2021 au 9 décembre 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pendant la période du 10 décembre 2021 au 9 décembre 2022 pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux afin de compléter les rapports exigés par le MELCC et le MAMH et pour du remplacement au niveau de l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à deux firmes des propositions de prix;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère que la firme « Hydro-Experts » a déposé la meilleure proposition selon la formule de prix en date du 21 octobre 2021;

262-2021

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de la firme « Hydro-Experts » selon la formule de prix en date du 21 octobre 2021 pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux afin de compléter les rapports exigés par le MELCC et le MAMH et pour du remplacement au niveau de l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pendant la période du 10 décembre 2021 au 9 décembre 2022.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

6.3 Octroi du contrat pour un mandat pour la réalisation d'un forage d'un puits de 254 millimètres de diamètre sur le terrain de l'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a demandé des prix pour la réalisation d'un forage pour l'installation d'un puits de 254 millimètres de diamètre sur le terrain de l'usine de traitement de l'eau potable, et ce, dans le cadre du mandat d'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que deux (2) offres ont été reçues soit:

- Les Forages Nelson Gagné inc. : 46 850,00\$ taxes non incluses.
- Les Forages L.B.M. inc. : 68 279,00\$ taxes non incluses.

263-2021

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme Les Forages Nelson Gagné inc. conformément à l'offre déposée en date du 26 octobre 2021 pour la réalisation d'un forage pour l'installation d'un puits de 254 millimètres de diamètre sur le terrain de l'usine de traitement de l'eau potable au coût de 46 850,00\$ taxes non incluses.

QUE ladite dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2021-710.

6.4 Octroi de contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de chemisage de conduites sanitaires – Rues Canac-Marquis, Dallaire, Lefrançois/Couture

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit compléter les travaux de priorité 3 correspondent aux tronçons 1021, 1022, 1030 et 1031 du plan d'intervention, soit du chemisage d'égout sanitaire et du pavage;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix de la firme WSP Canada inc. est de 17 500,00\$ avant les taxes pour la réalisation des plans, devis et de la surveillance du mandat;

264-2021

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de la firme WSP Canada inc. au coût de 17 500,00\$ avant les taxes, conformément à l'offre déposée en date du 18 octobre 2021, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux de chemisage des conduites d'égout et du pavage des tronçons 1021, 1022, 1030 et 1031 du plan d'intervention.

QUE la dépense soit défrayée par l'excédent accumulé affecté d'aqueduc et d'égout.

6.5 Octroi de contrat pour l'inspection du ponceau situé à proximité du 114, rue Principale

CONSIDÉRANT que la Municipalité a constaté que le ponceau de 1.8 mètre de diamètre et de 42 mètres de longueur localisé à proximité du 114, rue Principale, est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix pour la réalisation d'une étude afin de déterminer les coûts et les options pour le remplacement dudit ponceau;

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la firme Stantec est de 8 000,00\$ avant les taxes pour la réalisation du mandat;

265-2021

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de la firme Stantec au coût de 8 000,00\$ avant les taxes, pour la réalisation d'une étude afin de déterminer les coûts et les options pour le remplacement dudit ponceau selon l'offre de prix en date du 14 octobre 2021.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent accumulé affecté d'aqueduc et d'égout.

7. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 Suivi des comités

9. DOSSIER (S) — AUTRES

9.1. Documents d'information

9.2. Affaires MRC de Bellechasse

10. Approbation des comptes

266-2021 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 15 novembre 2021, et d'autoriser le directeur général à les payer.

11. Lecture de la correspondance

12. Affaires nouvelles

12.1.1 Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins

267-2021 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 526,50 \$, soit 0,15 \$ x 3 510 personnes, à l'organisme Les Frigos Pleins pour la tenue de la Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins.

12.1.2 Demande du Comité familles

268-2021 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le Comité familles à tenir son activité de parade du Père-Noël dans les rues de la municipalité le 18 décembre prochain entre 13 h et 15 h.

QU'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la sécurité lors de l'évènement du 18 décembre prochain.

13. Période de questions des citoyens

- Un citoyen félicite les conseillers élus;
- Un citoyen demande de mettre les résultats détaillés des élections sur le site internet.

14. Levée de la séance

269-2021

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey

Directeur général/secrétaire-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.